

République Démocratique du Congo

Ministère de la Décentralisation et Réformes Institutionnelles

CELLULE TECHNIQUE D'APPUI A LA DECENTRALISATION « CTAD »

MOT DU COORDONNATEUR NATIONALE DE LA CTAD A
L'OCCASION DE LA CELEBRATION DE LA JOURNEE
AFRICAINE DE LA DECENTRALISATION ET DU
DEVELOPPEMENT LOCAL, LE 10 AOUT 2020

Août 2020

Chers compatriotes,

Les Etats Membres de l'Union Africaine célèbrent aujourd'hui, le 10 août 2020, la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local, « JADDL » en sigle.

Cette journée a été instaurée par le 18ème Sommet de l'Union Africaine en janvier 2012 à l'initiative de la Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local « CADDEL », qui a été érigée en Comité Technique Spécialisé de l'Union Africaine en matière de la Décentralisation et du Développement Local.

La Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local est une instance continentale qui réunit les Ministres Africains en charge de la Décentralisation et du Développement Local.

La République Démocratique du Congo est partie prenante de la décision du Sommet de l'Union Africaine instituant la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local et de l'initiative de la CADDEL y afférente.

Notre Pays est membre de l'Union Africaine depuis sa création.

Nous sommes également Membre de la Conférence Africaine de la Décentralisation et du Développement Local et cosignataire de ses statuts définitifs adoptés à Yaoundé en 2008.

La célébration de la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local tire son origine des dispositions de la Charte Africaine des Valeurs et Principes de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local, adoptée le 27 juin 2014, demandant aux Etats parties de commémorer la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local, le 10 août de chaque année pour promouvoir les valeurs et les principes comme préalables à l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des peuples du continent.

La réalisation des différents engagements de l'Union Africaine appelle l'Afrique à faire taire les armes sur le continent en vue de parvenir à une Afrique sans conflits où vivre en paix est une réalité pour tous. Une Afrique qui prévient les génocides, se débarrasse des conflits violents et des guerres, lutte contre les violations des droits humains et les catastrophes humanitaires.

A l'avènement de l'Union Africaine, les Chefs d'Etat et de Gouvernement ont adopté la Déclaration d'Accra de 2007 sur le Gouvernement de l'Union comme leitmotiv de leurs actions communes qui relève l'impérieuse nécessité d'associer les populations et la diaspora africaines au processus d'intégration économique et politique de notre continent afin que l'Union africaine soit une Union des peuples et non une simple « Union des États et des gouvernements ».

Pour les dirigeants des Etats africains, il s'agit d'instituer la participation effective des populations à la base dans la définition et dans la mise en œuvre des programmes de développement, en prenant notamment appui sur les collectivités locales et régionales en tant qu'acteurs publics à tous les niveaux infranationaux de gouvernance.

A cet égard, les Chefs d'État et de Gouvernement réunis au Sommet de Malabo, en République de Guinée Équatoriale, en juin 2014, ont adopté la Charte Africaine des valeurs et principes de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local.

Cette Charte est un véritable instrument juridique fédérateur adopté par les dirigeants des États Africains au plus haut niveau, en vue d'encourager l'adoption de la gestion décentralisée des affaires publiques pour garantir la gouvernance démocratique et de définir les modalités de sa mise en œuvre, conformément aux valeurs et aux règles fondamentales, unanimement partagées.

Enfin, cette Charte confirme les collectivités territoriales comme des partenaires privilégiés des gouvernements nationaux dans la promotion du bien-être des populations à la base.

Cette Charte contribue à une meilleure compréhension du partenariat et de la collaboration à mettre en place entre les gouvernements nationaux et les collectivités territoriales pour :

- la promotion du développement économique local et la mobilisation des ressources pour éradiquer la pauvreté en Afrique ;
- la compréhension d'une vision partagée par les États membres, des questions de décentralisation, de gouvernance locale et de développement local, de même qu'une valorisation de la diversité de représentation;
- la considération des collectivités territoriales comme l'espace et le niveau stratégique de gouvernance ou mesurer l'impact des politiques publiques et du développement sur la vie des populations ;
- la prise en compte du dialogue multi-acteurs (intégrant la société civile et le secteur privé) au niveau des collectivités territoriales et du dialogue multi-niveau de gouvernance pour territorialiser les politiques publiques.

Pour 2020, l'Union Africaine a choisi comme thème de l'année "Faire taire les armes : créer les conditions propices au développement de l'Afrique ".

Ce thème de l'année, choisi en référence au projet majeur " Faire taire les armes à feu en 2020 ", vise à réaliser une Afrique sans conflits, à prévenir les génocides, à faire de la paix une réalité pour tous et à débarrasser le continent des guerres, des conflits violents, des violations des droits de l'homme et des catastrophes humanitaires.

En cohérence avec le thème général de l'année 2020 adopté par l'Union Africaine, il a été décidé que le thème général pour la célébration de la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local 2020 est : « La contribution des autorités locales à la prévention des conflits et au maintien de la paix sur le Continent ».

Ce grand thème est explicité par les deux sous-thèmes ci-après :

Sous-thème 1 : « La participation des collectivités territoriales d'Afrique au système d'alerte précoce sur les conflits de l'Union Africaine ».

Sous-thème 2 : « La contribution des collectivités territoriales d'Afrique à la reconstruction de la paix et de la concorde entre les communautés en situation post-conflits ».

Pour cette édition de la Journée Africaine de la Décentralisation et du Développement Local 2020, sa célébration est dédiée à la paix sur le continent africain.

La République Démocratique du Congo, partie prenante de toutes les décisions que l'Union Africaine a prises, prend et envisage de prendre en ce compris la participation de la population à la gestion des affaires publiques locales et voire nationales.

Notre Pays est un des premiers pays africains à ratifier la Charte Africaine de Valeur et Principes de la Décentralisation, de la Gouvernance Locale et du Développement Local.

Notre Constitution, telle que modifiée à ce jour, consacre la décentralisation comme nouveau mode d'organisation et de gestion des affaires publiques en général et des affaires publiques locales en particulier.

La décentralisation en République Démocratique du Congo implique impérativement d'une part, le transfert partiel des pouvoirs, des compétences, des responsabilités, des ressources et des charges aux Provinces et aux Entités Territoriales Décentralisées ; et d'autre part, la participation active de la population au processus de prise des décisions sur les problèmes qui la concerne dans sa vie au quotidien ou qui concerne son environnement direct et immédiat.

La réforme profonde de l'organisation administrative et territoriale du pays basée sur la décentralisation est une des composantes des réformes institutionnelles voulues par le constituant congolais en vue de mettre en place un nouvel ordre politique et d'affirmer notre détermination à sauvegarder et à consolider l'indépendance et l'unité nationale dans le respect de nos diversités et de nos particularités positives (exposé des motifs, préambule et art. 2 et 3 de la Constitution).

La mise en œuvre du processus de décentralisation est amorcée depuis 2006, mais elle ne se poursuit pas toujours au rythme programmé par le Gouvernement.

Les progrès ont été réalisés, mais nombreux sont encore les défis à relever pour l'effectivité de la décentralisation, notamment le défi de l'exercice des compétences transférées aux Provinces par la Constitution et des attributions dévolues aux Entités Territoriales Décentralisées.

Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat, Félix Antoine TSHISEKEDI TSHILOMBO attache une importance particulière à la poursuite du processus de la mise en œuvre de la décentralisation dans notre pays. En effet, depuis son avènement le 24 janvier 2019, le Président de la République ne cesse d'exprimer sa ferme volonté et sa détermination d'impulser la mise en œuvre du processus de décentralisation par le Gouvernement.

En effet, lors de son discours d'investiture, le Président de la République a exprimé son engagement à poursuivre les réformes engagées précédemment. Il entend parachever les réformes institutionnelles en cours en vue de renforcer l'autorité de l'Etat. A ce titre, il a inscrit parmi ses grandes priorités la poursuite du processus de décentralisation.

Le Président de la République a encore, une fois de plus, clairement réaffirmé cette volonté politique lors de la clôture du Séminaire de cadrage des missions des Gouvernements provinciaux : mise en train des Gouverneurs et Vice-Gouverneurs de Province, organisé du 13 au 15 mai 2019.

A cette occasion, le Président de la République a présenté aux Gouverneurs et Vice-Gouverneurs les quatre axes stratégiques de sa vision, à savoir l'homme, la croissance économique, la bonne gouvernance et la société solidaire.

Ces quatre axes stratégiques constituent le socle sur lequel il va asseoir ses priorités regroupées dans 20 piliers parmi lesquels figure la décentralisation.

Par ailleurs, Monsieur le Premier Ministre ne cesse de rappeler avec insistance que le programme de son Gouvernement, présenté et approuvé par l'Assemblée Nationale, a inscrit la décentralisation parmi les priorités des actions gouvernementales.

Dans le même contexte, Monsieur le Premier Ministre est déterminé à traduire la vision du Chef de l'Etat dans les faits par la réalisation de son credo : « le redressement national à partir de la base ».

Autant nous affirmons que des progrès ont été réalisés dans le processus de mise en œuvre de la décentralisation, autant le Gouvernement reconnait que des progrès importants devraient encore être engagés pour l'effectivité de la décentralisation dans notre pays.

Un des défis majeurs à relever par le Gouvernement est l'organisation des « élections urbaines, municipales et locales ». C'est ici le moment de parler de la démocratie locale.

C'est la valeur ajoutée la plus importante de la décentralisation, la plus sensible, car elle est politique et donc symbolique. Elle permet de donner aux habitants d'une Entité Territoriale Décentralisée, le pouvoir de s'administrer eux-mêmes comme le consacrent la Constitution. La crédibilité de la démocratie locale est ici évaluée au regard de la transparence et de l'équité du système électoral, du respect des échéances électorales, de la représentativité des organes politiques, notamment les organes délibérants, au regard de la composition sociologique de la population, des relations post-électorales entre les organes locaux et la société civile, des mécanismes qui assurent la transparence dans la gestion locale et la redevabilité des autorités locales devant le corps électoral et du dynamisme du mouvement municipal.

C'est par les élections locales que la population participe véritablement à la gestion de sa Ville, de sa Commune, de son Secteur et de sa Chefferie.

Cette participation est un des facteurs puissants dans le mécanisme de prévention et de solution durable des conflits entre les Communautés.

Le Gouvernement a foi dans la décentralisation et s'engage à mettre en œuvre toutes les stratégies qui ont été adoptées à ce sujet ainsi que la traduction dans les faits des importantes et pertinentes recommandations du 2ème Forum National de la Décentralisation qui vient de se tenir il y a 7 mois.

Ainsi ensemble, chacun de nous, congolaises et congolais de nos Villes et de nos Villages participent à la lutte préventive contre les conflits dans les Entités Territoriales Décentralisées et proposent des solutions adéquates aux problèmes post-conflits dans les Entités Territoriales de la République Démocratique du Congo où il peut y avoir des conflits dans le passé.

Sous l'impulsion du Président de la République, Chef de l'Etat et sous les directives du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, la République Démocratique du Congo est déterminée à relever sans tarder les défis de l'effectivité de la décentralisation en République Démocratique du Congo, car le développement locale et la participation de la population aux efforts du développement et la lutte contre les conflits locaux en dépendant.

Que vive la République Démocratique du Congo.

Je vous remercie.